



CONSEIL AUTOCHTONE D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL
DU CANADA

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UN AGRÉMENT

Renouvellement requis tous les 2 ans

Nom du demandeur			
Poste/titre professionnel			
Adresse maison			
Tel. maison		Cellulaire	
Courriel			
Agrément et niveau actuels			
No. de certificat		Date d'expiration	
REMARQUE: Ce formulaire est réservé à une demande de renouvellement d'agrément <u>au même niveau que celui que vous possédez déjà.</u>			
<ul style="list-style-type: none">• Si vous désirez faire une demande pour un niveau supérieur, veuillez remplir <u>le formulaire de surclassement.</u>• Pour renouveler votre certificat lorsque vous avez été agréé par le biais du processus d'équivalence d'agrément, vous devrez compléter le <u>formulaire de renouvellement d'un agrément obtenu par équivalence.</u>			
Employeur actuel			
Adresse de bureau			
Tel. Bureau		Courriel	
ÉDUCATION/FORMATION			
Veuillez aussi remplir les formulaires 2 et 3 ci-joints. Pour chacune des formations (ateliers, séminaires, cours etc..) ou des programmes d'éducation que vous avez complétés au cours des deux dernières années, veuillez fournir les photocopies des certificats/relevés de notes ou l'original des déclarations. Au total, les deux formulaires doivent documenter un minimum de 40 heures qui doivent :			
<ul style="list-style-type: none">• Avoir été acquises dans les 24 mois suivant la date de votre agrément original ou de votre dernier renouvellement d'agrément• Porter sur des sujets directement liés aux dépendances à l'alcool et aux drogues ou à des sujets connexes.• Si le CAAPC vous avait demandé de suivre des formations supplémentaires afin de maintenir votre agrément, assurez-vous que vous les ayez complétées car la dérogation à cette demande entrainera le non renouvellement de votre agrément jusqu'à ce que les formations demandées soient complétés			
FRAIS DE RENOUELEMENT			
VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE VOUS AVEZ JOINT les 200.00\$ de frais de renouvellement d'agrément au reste de vos documents. Votre demande ne peut être traitée qu'une fois que les documents et ce paiement sont reçus.			
<ul style="list-style-type: none">• Si votre demande de renouvellement d'agrément est en retard ou incomplète 30 jours après la date d'expiration de votre certificat, ajoutez des frais de retard de 25.00\$ (total \$225.00).• Si votre demande de renouvellement d'agrément est expirée ou encore incomplète 6 mois ou plus après la date d'expiration de votre certificat, ajoutez des frais de réactivation de dossier de 50.00\$ (total \$250.00)			
ENVOI DE VOTRE DEMANDE DE RENOUELEMENT			
Veuillez envoyer ce formulaire, les photocopies de vos certificats/transcripts/déclarations ET votre paiement des frais de renouvellement (chèque ou mandat au nom de ICBOC) à l'adresse suivante :			
Registraire Conseil d'Agrément Professionnel du Canada #207-2735 Rue East Hastings Street Vancouver, CB V5K 1Z8			

